

Existe-t-il des Lumières helvétiques ? Brève réponse par l'observation d'une vertu exemplaire au XVIIIe siècle : la bienfaisance

Claire Jaquier

Qu'y a-t-il à découvrir aujourd'hui à propos des Lumières ? L'histoire du XXe siècle a identifié les limites de ce vaste courant de pensée européen, sans parvenir à mettre en cause la pertinence de son enseignement fondamental. Les limites des Lumières sont historiques : on a montré qu'elles ont permis à la bourgeoisie d'accéder au pouvoir ; on sait aussi qu'elles entretenaient une confiance exagérée dans les progrès conjoints de la morale et de la connaissance. Reste que les leçons de l'histoire du XXe siècle n'ont pu invalider le message central des Lumières, qui recommande, pour favoriser les chances d'un ordre collectif plus juste, pour combattre l'oppression politique ou religieuse, de subordonner les décisions pratiques à des conceptions rationnelles, soumises à la discussion la plus ouverte possible, et guidées par les impératifs d'une morale laïque.

Les Philosophes du XVIIIe siècle croyaient à une raison universelle, susceptible de faire pièce à tous les préjugés, à toutes les visions partielles, à toutes les erreurs locales. Or, l'histoire récente a mis au jour la grande diversité des expressions et des usages de cette raison universelle. Elle a fait voir des spécificités culturelles et nationales, d'où le développement d'études consacrées aux Lumières de Hollande, d'Angleterre, de France, de l'Europe du sud, de l'Europe slave – ou encore de Suisse. Parler de « Lumières helvétiques » n'a de sens que si l'on considère, avec toute la recherche dix-huitiémiste actuelle, que les Lumières sont moins un corps de doctrine bien constitué qu'une chambre d'échos. L'audience des idées, des principes, des mots d'ordre des Lumières est à la mesure des moyens de transmission et de diffusion qui se sont développés au XVIIIe siècle : traductions, réseaux de correspondants et de libraires, publications périodiques. La Suisse, à ce titre, a joué un rôle éminent : elle a participé aux Lumières par des œuvres originales connues dans toute l'Europe, dues à des savants et à des écrivains, mais elle a aussi traduit, amendé, diffusé les textes, discuté et répercuté les idées.

L'exemple d'un concept-carrefour : la bienfaisance

Je le montrerai par un exemple, en commentant le traitement, en Suisse, du concept de bienfaisance¹. Toute l'Europe des Lumières, écrivains, philosophes, hommes d'Etat, réfléchissent aux moyens de promouvoir le bien collectif, et d'encourager le citoyen à devenir un « homme de bien », un individu prédisposé à exercer la bienfaisance. Cette discussion est directement associée à la réhabilitation par les Lumières de l'être sensible. Aux côtés de la raison, la sensibilité occupe une place de choix dans la représentation de l'homme des Lumières. Elle est définie au XVIIIe siècle comme la faculté d'être touché par la souffrance d'autrui et par ses émotions, et suscite une très abondante littérature – traités philosophiques et œuvres de fiction. On postule qu'un individu sensible est compatissant, et donc potentiellement prédisposé à mettre en action ce sentiment.

¹ Je reprends ici les analyses et les conclusions d'une recherche collective que j'ai conduite dans le cadre d'un projet du FNS, et qui ont été publiées sous le titre « La Suisse sensible, 1780-1830 » dans les *Annales Benjamin Constant*, n° 25, 2001, p. 13-296. Je me réfère essentiellement ici aux contributions de Laura Saggiorato et de Joël Aguet. La suite de cette recherche est à paraître dans un ouvrage collectif : *La sensibilité dans la Suisse des Lumières. Entre physiologie et morale, une qualité opportuniste*, dir. Claire Jaquier, Genève, Slatkine, 2005.

En Suisse, c'est à partir de 1770 que la sensibilité devient un véritable sujet de débat. Or, que remarque-t-on ? Au plan des définitions, la Suisse apporte aux notions de sensibilité et de bienfaisance un correctif qui mérite l'attention : dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon – considérée comme une refonte chrétienne de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert –, le sujet est traité sur le plan social alors qu'il n'est abordé que sur le plan moral dans celle de Paris. L'article « Bienfaisance », créé par F.-B. de Felice, directeur de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, sera repris dans un Supplément de l'*Encyclopédie* de Paris : il est très représentatif de l'orientation pragmatique qui est donnée en Suisse aux idées de sensibilité, d'humanité, de bienveillance naturelle. De Felice montre que la sensibilité est une sorte de vertu passive : elle permet de ressentir la souffrance d'autrui, elle est une forme de compassion, mais elle ne prédispose pas nécessairement à agir. C'est la bienfaisance seule qui fait agir, telle une « raison supérieure » qui perfectionne les êtres sensibles.

De Felice entre dans des considérations qui ont trait à la gestion de l'action bienfaisante, au plan social : il se situe aux antipodes de la conception chrétienne de la charité – où l'acte charitable est totalement désintéressé et en quelque sorte aveugle. La bienfaisance helvétique est comprise comme une relation d'échange. L'homme bienfaisant est supérieur socialement, riche, éclairé, et son acte suppose une réponse morale du bénéficiaire – sous forme de reconnaissance ou de gratitude. La bienfaisance implique donc un système de cohésion sociale fondé sur un échange, rationnellement contrôlé. Le correctif suisse s'exprime en ces termes : « quelque naturelle que soit l'inclination à faire du bien, elle doit toujours être dirigée par la prudence et la raison »². Les risques d'une bienfaisance incontrôlée sont multiples : la bienfaisance peut s'adresser à quelqu'un qui ne la mérite pas, elle peut encourager la paresse, elle peut créer une dépendance, faire perdre sa liberté au bénéficiaire.

Cette discussion autour de la bienfaisance s'exprime dans divers articles de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, dans les journaux de l'époque – où l'on trouve une rubrique intitulée « Bienfaisance » –, dans les discussions menées au sein des sociétés savantes, dans des traités de morale.

Un témoignage littéraire redécouvert : Le Suisse bienfaisant

L'importance de ce débat sur la bienfaisance, à la toute fin de l'Ancien Régime, nous a été confirmée par une trouvaille, dans le domaine de la fiction littéraire. Joël Aguet a découvert une pièce de théâtre de 1788, intitulée *Le Suisse bienfaisant, ou le précepteur*, comédie en trois actes et en prose. Mentionnée dans quelques histoires littéraires suisses du XIXe siècle, cette comédie a été imprimée sans nom d'auteur, sans nom de lieu ni d'éditeur. Elle constitue une véritable énigme bibliographique, et elle a connu le sort de nombreuses œuvres écrites en Suisse entre 1780 et 1830, que l'histoire littéraire nationale, et parfois même les bibliothèques publiques, ont ignorées.

Le Suisse bienfaisant, est un horloger des Montagnes neuchâteloises, M. Dubois. Il a offert l'asile à un jeune Français dans la misère, qui s'est présenté à lui entièrement nu, après avoir été dépouillé par des voleurs, alors qu'il revenait des armées prussiennes où il s'était engagé pour échapper au couvent où son père voulait le faire entrer contre son gré. Refusant de dire quoi que ce soit de ses origines et de son histoire, le jeune Benoît est néanmoins accueilli et

² Extrait de l'article « BÉNÉFICENCE » de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, dû à de Felice. L'*Encyclopédie* de Paris ne comporte pas d'article « BÉNÉFICENCE ». Ce mot, qui n'est plus en usage aujourd'hui dans la langue française, désigne la dimension concrète de l'acte bienfaisant.

entretenu par la famille Dubois, et devient le précepteur du fils. La pièce met très efficacement en valeur la bienfaisance de Dubois, en l'opposant aux attitudes mondaines d'un aristocrate français caricatural, le Chevalier de Montfleur, qui ne conçoit pas qu'on puisse traiter d' « ami de la maison » un précepteur obscur.

Toutes les composantes de la bienfaisance helvétique se retrouvent dans le portrait de Dubois : artisan et commerçant avisé, travailleur, c'est aussi un homme sensible, tendre, tolérant et généreux ; de fait, il a accueilli un malheureux en ignorant tout de son identité sociale. Lorsque Benoît décide de quitter la famille sans explications, après trois ans de séjour, Dubois est affecté mais il ne retient pas le jeune homme, et lui donne même de l'argent pour son voyage. Mais cette bienfaisance spontanée et gratuite, qui apparaît comme la concrétisation d'un élan sensible, se révélera au cours de la pièce parfaitement avertie et prudente. Tout se passe comme si la sensibilité de Dubois avait été informée par une intuition qui lui aurait secrètement soufflé qu'il n'agissait pas contre son intérêt. En effet, les bienfaits de l'horloger se solderont par un échange extrêmement profitable aux deux parties : Dubois bénéficie pendant trois ans d'un précepteur gratuit en outre, Benoît se révèle être Vicomte, fils d'un aristocrate français fortuné, et il épouse la fille de Dubois à la fin de la pièce, par reconnaissance et par amour.

Retrouvée dans un coin oublié de l'histoire littéraire, cette pièce, *Le Suisse bienfaisant*, mérite l'attention en tant qu'elle incarne à la perfection l'idée qu'on se fait en Suisse de la bienfaisance : générosité spontanée, venant d'un élan sensible, mais qui suppose et impose en quelque sorte au bénéficiaire une conduite honnête ; la bienfaisance est une sorte de contrat d'échange tacite. On touche là au cœur des valeurs bourgeoises de l'idéologie helvétiste.

*

La pièce aussi bien que les définitions et discussions autour de la vertu de bienfaisance, dans la Suisse des Lumières, révèle l'acuité avec laquelle se posait la question de la prise en charge des indigents. Diverses conceptions de la bienfaisance se trouvent convoquées, discutées, opposées les unes aux autres dans le débat public. J'en distinguerai quatre, qui font voir que le problème était posé à des niveaux clairement distincts :

- La charité au sens chrétien du terme, qui engage au don pur, désintéressé, indemne de tout échange. Cette conception n'est pas absente du débat, mais on lui préfère la notion de bienfaisance. D'une certaine manière, Dubois exerce la charité lorsqu'il accueille un réfugié tout nu : son acte est aveugle, puisqu'il ne peut pas savoir – dans un premier temps du moins – à qui il a affaire.
- La charité conçue comme un devoir social et mondain des riches, et ne supposant aucune sentimentalité. Cette position est représentée par l'aristocrate Montfleur dans *Le Suisse bienfaisant*.
- La bienfaisance fondée sur une sensibilité individuelle au malheur d'autrui, sur le sentiment d'humanité. Cette vertu typique des Lumières est guidée, dans son acception helvétique, par le souci d'une contrepartie au bienfait. Elle est illustrée par l'horloger Dubois.
- La bienfaisance institutionnalisée, qui suppose une gestion froide, mais efficace du problème social de la pauvreté et de la misère. Cette dimension socio-politique de la bienfaisance est abordée dans les journaux et dans les discussions suscitées par les sociétés savantes.

Les Lumières helvétiques ont enrichi le débat sur la bienfaisance, en donnant – par un article de l'*Encyclopédie* d'Yverdon – de la visibilité à la notion, et en rendant le sujet complexe et problématique. *Le Suisse bienfaisant* contribue, par exemple, à troubler les représentations hiérarchiques, en mettant en scène un acte de générosité qui s'exerce de bas en haut de l'échelle sociale, d'un artisan à un Vicomte.

Ce rapide coup de sonde dans un débat de la Suisse éclairée nous aura permis de nous représenter une société bien avisée qui ne privilégiait pas un seul mode de bienfaisance, mais qui les encouragerait tous, du moins dans la discussion publique : le mode charitable, le mode mondain, le mode sensible, le mode institutionnel.

Le mot de bienfaisance est aujourd'hui désuet, il est qualifié de « vieux » et de « littéraire » dans les dictionnaires actuels : son aimable connotation sentimentale l'a condamné. On lui préfère des termes plus neutres, ou plus corrects, comme action caritative, assistance, ou aide sociale. Espérons que ce vocabulaire contemporain ne compromette pas la pluralité de compétences et d'options que supposait la bienfaisance – telle qu'on la concevait dans la Suisse des Lumières.